



Info Retraités

Lettre nationale adressée aux retraités de l'UNSA

N° 135

28 octobre 2024

Editorial

Merci ! p 1

Actualité

Pensions AGIRC ARRCO : + 1.6% au 1^{er} novembre p 2

Société

En partenariat avec le HCA, l'UNSA Retraités enquête sur l'âgisme. p 3

Actualité

Pensions de retraités et Salaire Mensuel par Tête, déconstruire une fausse information. p 3

Vie pratique

p 4

Sommaire

En partenariat avec le HCA, l'UNSA Retraités enquête sur l'âgisme

UNSA Retraités

21 rue Jules Ferry

93177 Bagnole Cedex

Tél : 01 48 18 88 62

Fax : 01 48 18 88 94

Courriel : retraite@unsa.org

Site : www.retraites.unsa.org

Merci

Le Baromètre UNSA des retraités a été ouvert à tous ceux qui ont souhaité participer à cette enquête pendant quatre semaines. Des retraités de l'UNSA, mais d'autres aussi, ont pris quelques minutes de leur temps pour livrer leur ressenti, et souligner les difficultés, les attentes, mais aussi les côtés positifs de leur existence de retraités. La diversité des profils contribue à la richesse de notre baromètre.

Nous remercions tous ceux qui ont permis de nourrir cette enquête à partir de leur expérience et de leur vécu.

Le mois d'octobre, qui débute par la journée internationale des retraités, et la Semaine bleue, c'est aussi le mois du Baromètre UNSA des retraités.

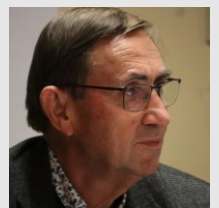
Un temps pour permettre aux plus âgés d'exprimer leurs difficultés, leurs attentes mais aussi de décrire leur engagement dans la société et les côtés positifs de la retraite.

Vous avez été plus de 2200 à vous saisir de cet outil. Nous vous remercions pour votre engagement à faire vivre de « Baromètre ».

Vos remarques, formulées dans la question ouverte, parfois critiques, le plus souvent constructives, vont nous permettre de faire évoluer cette enquête pour cerner au plus près vos conditions de vie, vos attentes, mais aussi les côtés positifs de la retraite tels que vous les ressentez.

Cette première enquête a connu, grâce à vous, un succès honorable qui nous incite à renouveler l'expérience.

L'heure est désormais au dépouillement et à l'analyse. Dans les prochaines semaines, vous connaîtrez les résultats et les profils des retraités qui ont choisi de partager cette expérience avec les retraités de l'UNSA. Ensemble, nous en tirerons de fructueux enseignements



Claude Lassalvy

Pensions AGIRC-ARRCO :+ 1.6% au 1er novembre

Le Conseil d'administration de l'AGIRC ARRCO l'a annoncé le 15 octobre : les pensions complémentaires des salariés du secteur privé augmenteront de 1.6% au 1er novembre. Une bonne nouvelle pour les 13 millions de retraités concernés, au moment où l'on prévoit un report de six mois de la revalorisation des pensions de base et des régimes alignés, avec un taux de revalorisation probablement moins favorable que celui du régime complémentaire obligatoire.

Les règles de revalorisation des pensions du régime complémentaire AGIRC-ARRCO ont été définies en octobre 2023, par les partenaires sociaux gestionnaires du régime, dans le cadre d'un accord national interprofessionnel.

Elles prévoient que le Conseil d'Administration peut pondérer la revalorisation de 0.4% par rapport au taux d'inflation de référence. En 2024, ce taux est de +1.8%.

L'AGIRC-ARRCO aurait donc pu, dans le respect des règles adoptées, limiter la revalorisation des pensions complémentaires à 1.4%.

En choisissant le taux de revalorisation intermédiaire de 1.6%, les administrateurs du régime complémentaire ont choisi une position médiane plus favorable aux 14 millions de retraités concernés, que l'application stricte de l'accord de 2023.

La bonne santé financière de l'AGIRC-ARRCO permet cet effort qui représente un coût de 1.6 milliard d'euros en année pleine.

Les autres régimes complémentaires, Ircantec et régime des indépendants, ne connaîtront pas d'évolution aussi favorable, ils risquent d'être impactés par le report de six mois, et par un taux de revalorisation beaucoup moins favorable.

Une fois encore, on relèvera que le régime d'assurance retraite complémentaire géré par les partenaires sociaux s'en sort mieux que le régime général, en termes de résultats comptables, et cette année, en termes de prestations servies aux retraités assujettis. Comme quoi la gestion paritaire peut avoir du bon !

Communiqué de l'Agirc Arrco

Chaque année, le conseil d'administration de l'Agirc-Arrco décide du niveau de revalorisation des retraites complémentaires des salariés du secteur privé. Lors de sa réunion du 15 octobre 2024, les représentants des organisations patronales et syndicales qui le composent se sont accordés sur une augmentation de +1,6%, effective au 1er novembre 2024.

Un pilotage solide et responsable des partenaires sociaux

Cette décision a été prise en veillant à garantir l'équilibre du régime dans la durée et l'équité entre les générations pour assurer le paiement des retraites d'aujourd'hui et de demain.

Les représentants des salariés et employeurs évaluent, sur les 15 prochaines années, la soutenabilité de l'évolution du montant des retraites sur l'équilibre financier du régime et le niveau de ses réserves. Ils s'assurent ainsi que l'Agirc-Arrco soit en capacité d'avoir en réserve, à tout moment, au moins six mois de versements des pensions, conformément à la règle d'or inscrite dans les Accords Agirc-Arrco.

Cette gestion responsable des partenaires sociaux, mobilisés pour l'intérêt général, permet au régime de bénéficier aujourd'hui d'une situation financière solide, sans aucune dette. Elle garantit ainsi le paiement des retraites à chaque génération sans peser sur les générations futures.

Une revalorisation conforme à l'Accord national interprofessionnel signé il y a un an

Conformément aux règles de pilotage du régime Agirc-Arrco, inscrites dans l'accord national interprofessionnel du 5 octobre 2023 pour la période 2024-2026, les retraites Agirc-Arrco suivent l'évolution des prix à la consommation hors tabac estimée par l'Insee pour l'année en cours, diminuée de 0,4%. Le Conseil d'administration dispose, dans ce cadre, d'une marge de manœuvre lui permettant d'ajuster cette évolution, dans la limite de +/-0,4%.

Ainsi sur la base d'une évolution des prix hors tabac prévue par l'Insee à +1,8% pour 2024, diminuée de 0,4%, les retraites devaient être revalorisées de 1,4%. Le Conseil d'administration de l'Agirc-Arrco a décidé, en s'assurant du respect de la trajectoire financière du régime, d'utiliser sa marge de manœuvre à hauteur de +0,2 point. Au total, les retraites complémentaires Agirc-Arrco augmenteront donc au 1er novembre 2024 de +1,6%.

Le coût en année pleine de cette augmentation est de 1,6 milliard d'euros, soit 24 milliards sur 15 ans entièrement financés par le régime.

Le HCA a initié en 2024 un cycle de travail autour des problématiques de discriminations liées à l'âge et à l'âgisme. Dans ce cadre il a commandé à l'Institut de sondage Toluna -Harris-Interactive un sondage concernant la perception de la vieillesse, du vieillissement de la population, des personnes de 65 ans et plus, ainsi que des comportements agistes.

En effet alors que la société vieillit, que la longévité individuelle se prolonge, que de plus en plus générations cohabitent, il n'existait pas encore de baromètre sur ces questions importantes.

Le HCA a proposé aux organisations qui le souhaitent de bénéficier des questions du sondage afin qu'elles puissent interroger leurs adhérents, ou sympathisants, voire les non adhérents que nous côtoyons.

Ce questionnaire est ouvert aux actifs et aux retraités du 4 novembre au 22 novembre.

Mais qu'est-ce que l'âgisme ?

L'âgisme est une forme de discrimination liée à l'âge qui peut concerner autant les plus jeunes que les plus âgés, et qui associe l'âge à des représentations négatives et peut conduire à des mises à distance, des rejets, etc.

Dans le cadre de cette enquête, nous nous intéressons particulièrement aux phénomènes d'âgisme à l'égard des personnes âgées.

Merci à toutes et tous de relayer cette enquête dans vos structures syndicales (Fédérations, Syndicats, UR, UD, UL...). Plus nous nous aurons de réponses plus nous pourrons exploiter les réponses et comparer ces réponses avec celles du sondage .

Pour accéder à l'enquête : Les Français et l'âgisme

Actualité



Pensions de retraites et Salaire Mensuel par Tête, déconstruire une fausse information

L'URSSAF a publié mi-octobre ses chiffres concernant l'évolution de la masse salariale entre 2022 et 2023.

Il est intéressant de comparer l'évolution du salaire moyen par tête (SMPT) et celle de la pension de base.

En 2022, le Salaire Moyen par Tête a progressé de 5.8% (primes comprises). Sur la même période, la revalorisation des pensions s'est opérée de la façon suivante : une revalorisation anticipée de 4% en juillet 2022, pour faire face au choc de la crise inflationniste, suivi d'une revalorisation de 0.8% en janvier 2023.

Au total, les pensions ont progressé de 1% de moins que le salaire moyen sur l'année 2022.

En 2023, le Salaire Moyen par Tête a progressé de 4.3% (primes comprises) et pour la même période, les pensions ont connu une revalorisation de 5.3% au 1er janvier 2024. L'analyste pressé vous explique donc que les pensions ont progressé plus vite que les salaires, ce qui est factuellement vrai pour 2023...

Sauf que, l'article 161.25 du code de la Sécurité sociale qui régit la revalorisation des pensions, lisse le calcul sur deux exercices. (La revalorisation annuelle des montants de prestations dont les dispositions renvoient au présent article est effectuée sur la base d'un coefficient égal à l'évolution de la moyenne annuelle des prix à la consommation, hors tabac, calculée sur les douze derniers indices mensuels de ces prix publiés par l'Institut national de la statistique et des études économiques l'avant-dernier mois qui précède la date de revalorisation des prestations concernées.)

Le point de pourcentage supplémentaire des pensions par rapport aux salaires correspond au rattrapage a posteriori de la perte relative subie en 2022.

Et ça, nos analystes pressés oublient d'en parler... Au bout du compte, entre le début de la crise inflationniste et la période actuelle, les prix ont progressé de 18%. Sur la période 2019-2024, les pensions ont été augmentées de 12.2% (12.9% pour les petites pensions), soit un recul du pouvoir d'achat compris entre 5% et 6% en six ans.

Carte Avantage Senior : un bon plan pour les plus de 60 ans qui voyagent en train

Si vous avez plus de 60 ans et voyagez occasionnellement avec TGV INOUI, INTERCITÉS et TER, en France et vers l'Europe, la carte Avantage Senior offre 30% de réduction sur les billets en 2^{de} et 1^{re} classe. Elle est vendue au tarif de 49 €.

Le train est un transport bien plus écologique que l'avion ou la voiture. En voyageant en train longue distance en France, vous réduisez de 95% les émissions de CO₂, en moyenne par rapport à la voiture ou l'avion.

Amortie dès le premier ou le deuxième voyage, la Carte Avantage Senior est valable 1 an (vous pouvez choisir la date de début de validité de votre carte, jusqu'à 5 mois par rapport à la date d'achat). Elle permet des économies sur les billets SNCF :

- 30% de réduction garantis sur les billets TGV et Intercités en 2^{de} et 1^{re} classe, avec des prix plafonnés en 2^{de} classe, même en dernière minute (49€ TTC pour un trajet de moins de 1 heure 30, 69€ TTC pour un trajet entre 1 heure 30 et 3 heures, 89€ TTC pour un trajet de plus de 3 heures)
- 60 % de réduction pour les enfants de 4 à 11 ans qui vous accompagnent (jusqu'à 3 au maximum)
- 30% de réduction sur vos voyages vers la Belgique avec TGV France-Bruxelles, vers le Luxembourg avec TGV INOUI, vers l'Allemagne avec TGV INOUI et DB SNCF en coopération, vers la Suisse avec TGV Lyria, vers l'Italie avec TGV France-Italie, vers l'Espagne avec TGV INOUI France-Espagne

Des réductions sur les TER :

- Moins 25% ou moins 50% en régions Occitanie, Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes, moins 30% en régions Bretagne, Normandie, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine, moins 25% en régions Hauts de France, Grand Est et Centre Val de Loire

Des offres exclusives sur divers services SNCF : 15% de réduction sur les services : Ma Location Avis, Mes bagages, la restauration à bord et Junior & Cie



Attention ! La carte Avantage Senior ne fonctionne pas avec Ouigo, Transilien, Eurostar, Trenitalia et Renfe.

Une fois votre carte en poche, voyagez en train, voyagez malin :

Réservez à l'avance pour bénéficier des meilleurs tarifs. Les 30% de réduction s'appliquent aussi sur les tarifs PREM'S.

